

Règlement du concours amateur de la « Meilleure TrousPINette Islaise »

ARTICLE 1 : Organisateur

La Municipalité de l'Île d'Olonne, commune située en Vendée (85340), représentée par Monsieur Fabrice CHABOT, Maire de la Commune, organise un concours amateur de la réalisation de la « Meilleure TrousPINette Islaise » à l'occasion des festivités de la Fête des Vendanges le 23 Septembre 2023.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

2.1 – Accès au règlement

Ce concours est gratuit et réservé aux personnes majeures. Le règlement du concours est à retirer par toutes personnes majeures, islaises ou non, à la Mairie de l'Île d'Olonne, située 2 bis rue Georges Clémenceau 85340 L'Île d'Olonne ou à télécharger sur son site Internet www.mairie-liledolonne.fr

2.2 – Thème du concours

Le concours est strictement réservé aux amateurs, les professionnels et les membres du jury ne sont pas admis à concourir. Il sera demandé 2 bouteilles par participant, d'un **apéritif fait maison appelé « TrousPINette », élaboré à base de vin et d'eau de vie**. Deux catégories de TrousPINette sont acceptées à concourir :

- La TrousPINette à base d'épine.
- La TrousPINette autre que l'épine.

ARTICLE 3 : Conditions du Concours

3.1- Inscriptions

Pour participer à ce concours, le candidat devra **OBLIGATOIREMENT remplir et déposer la fiche d'inscription au plus tard le mercredi 20 septembre à 17h à la Mairie de l'Île d'Olonne**, située 2 Bis rue Georges Clémenceau à l'Île d'Olonne.

Un numéro de participant lui sera attribué au dépôt de son inscription ainsi qu'une fiche descriptive de la composition de sa recette de « TrousPINette ». Cette fiche est à déposer en même temps que sa bouteille.

3.2- Dépôt de la bouteille

Une fois inscrit au concours, le candidat devra **déposer ses bouteilles le Samedi 23 Septembre en Mairie de l'Île d'Olonne, située 02 Bis rue Georges Clémenceau, entre 9h00 et 12h00**. Les bouteilles devront être accompagnées de la fiche descriptive des ingrédients de la recette et ne devra en aucun cas porter le nom du participant ou avoir un signe distinctif sur la fiche recette ou sur les bouteilles. Les bouteilles pourront éventuellement être déposées par une autre personne que le candidat si celui-ci ne peut pas se présenter lui-même. Toutefois, les bouteilles seront acceptées uniquement sur présentation d'une pièce d'identité du participant engagé dans le concours.

3.3 – Refus de participation

Les personnes n'ayant pas déposé leur inscription en Mairie avant le Mercredi 20 septembre, ne pourront pas concourir le samedi 23 septembre.

ARTICLE 4 : Notations et critères de sélection

Pour désigner le vainqueur, le jury retiendra les 3 premiers du classement de chaque catégorie au total de points en fonctions de la notation ci-dessous :

- Sensations visuelles, couleur, odeur, saveur, qualité aromatique, arôme, équilibre, sensation en bouche, conformité, avis général : 10 points/critère

ARTICLE 5 : Le jury

Le jury sera composé d'élus locaux, d'amateurs et connaisseurs de vin et de membres de l'organisation de la fête des Vendanges.

Le jury sera composé de 11 personnes et se réunira le Samedi 23 septembre 2023 en Mairie de l'Ile d'Olonne pour déguster les différentes recettes de Trouspinette.

Aucun candidat ne pourra participer à la dégustation du jury. Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury ne pourront être candidats au concours.

ARTICLE 6 : Résultats et remise des prix

6.1- Proclamation des résultats

L'ensemble des candidats ayant participé au concours seront annoncés.

Les prix de la « Meilleure Trouspinette Islaise dans les 2 catégories » seront proclamés le samedi 23 septembre à 17h30 dans le cadre de la Fête des Vendanges. La présence de l'ensemble des candidats est souhaitable.

Aucune contestation d'aucune sorte ne pourra se faire de la part de l'ensemble des participants ou du public présent.

6.2 – Remise des prix

Seuls les 3 premiers candidats de chaque catégorie se verront remettre un diplôme de la « Meilleure Trouspinette Islaise » et un lot.

Les lots seront distribués sur place lors de l'annonce des résultats du concours. En cas d'absence des lauréats, les lots seront à retirer à la Mairie de l'Ile d'Olonne pendant 1 mois à compter du 23 septembre.

ARTICLE 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours de la « Meilleure Trouspinette Islaise » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 8 – Règlement

Le règlement du concours de la « Meilleure Trouspinette Islaise » est déposé auprès de l'étude « Huissiers de justice associés SARL VINCENT - ROUSSIN - Cédric VINCENT et Florian ROUSSIN », 7 Pl. du Général Collineau, 85100 Les Sables-d'Olonne.

Le règlement peut être retiré ou adressé à titre gratuit, à toute personne majeure qui en fait la demande auprès de la Mairie de l'Ile d'Olonne aux coordonnées suivantes :

2 bis rue Georges Clémenceau – 85340 L'Ile d'Olonne

02.51.33.11.72

accueil@mairie-liledolonne.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie : Lundi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h / Mardi 9h à 12h30 / Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h / Jeudi 13h30 à 17h / Vendredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Le règlement est également téléchargeable sur le site Internet de la Mairie de l'Ile d'Olonne

www.mairie-liledolonne.fr

ARTICLE 9 – Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par l'organisateur pour la gestion du concours et notamment pour la publication du nom des participants et des gagnants.

ARTICLE 10 – Loi Applicable

Le concours la « Meilleure Trouspinette Islaise », le règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

FICHE D'INSCRIPTION
Concours amateur de la
« Meilleure Trouspinette Islaise »

Catégories au choix :

Trouspinettes à base d'épine

Autre trouspinette

Cochez la catégorie où vous souhaitez concourir.

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse Mail :

Numéros de téléphone : 02.....06.....

J'ai bien pris note du règlement et je m'engage à le respecter. Mention « Lu et approuvé »

Signature :

Fiche d'inscription à déposer **au plus tard le mercredi 20 septembre jusqu'à 17h** à la Mairie
de l'Île d'Olonne.

Encadré réservé à l'organisation

Date du dépôt de la fiche d'inscription

.....

N° attribué au participant

.....